



Financial Services Commission  
Mauritius



## COMMUNIQUÉ

La Financial Services Commission, Mauritius (FSC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) de France ont signé un accord de coopération dans le domaine des Fintechs avec l'objectif de promouvoir l'innovation des services financiers sur leurs marchés respectifs. Harvesh Seegolam, directeur général de la FSC et Robert Ophèle, président de l'AMF, ont signé le 05 septembre 2018 à Paris un accord portant sur l'accueil et l'accompagnement des acteurs innovants et le dialogue entre les deux autorités. La cérémonie de signature s'est tenue en présence du Premier ministre de Maurice, l'Honorable Pravind Kumar Jugnauth et l'ambassadeur de France à Maurice, Son Excellence Emmanuel Cohet.

Dans le cadre de l'accord signé dans le domaine des Fintechs, la FSC et l'AMF échangeront des informations sur les tendances en matière d'innovation financière et sur les enjeux de régulation en lien. Parallèlement, la FSC et l'AMF souhaitent accroître leur compréhension mutuelle de la régulation dans chaque pays. Les deux autorités s'engagent également à offrir le même accompagnement pédagogique sur la réglementation applicable aux acteurs venus de l'autre juridiction.

Harvesh Seegolam, directeur général de la FSC, a déclaré : « L'émergence des Fintechs a transformé le secteur financier au niveau mondial, et crée de nouvelles opportunités pour le Centre financier international de Maurice. Cette coopération mutuelle avec l'AMF permettra une plus étroite collaboration entre nos deux juridictions pour le développement du marché des technologies financières, et permettra aux sociétés opérant à Maurice de bénéficier de nouvelles perspectives d'investissements dans le secteur financier ».

Robert Ophèle, président de l'AMF, a déclaré : « Ces deux dernières années, l'AMF a montré son attachement à accompagner l'innovation financière et à renforcer la compétitivité de la place financière de Paris. Ce nouvel accord signé avec la Financial Services Commission s'inscrit dans

cette démarche, en cherchant à faciliter le développement des Fintechs françaises à l'international. La coopération entre nos deux autorités offrira des synergies significatives pour les deux marchés et une meilleure connaissance mutuelle des tendances en matière d'innovation».

Au-delà du domaine des Fintechs, la FSC et l'AMF, toutes deux également signataires de la Convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV), ont signé une lettre de coopération technique visant à accroître la compréhension mutuelle de la régulation financière de chaque pays. Cette coopération technique se traduira par des échanges d'expertise et un programme de séminaires et de visites de délégations.

***Financial Services Commission, Mauritius***  
***05 septembre 2018***

FSC House, 54 Cybercité, Ebène 72201, République de l'île Maurice  
Tel: (230) 403 7000 Fax: (230) 467 7172  
Courriel: [fscmauritius@intnet.mu](mailto:fscmauritius@intnet.mu); [communications@fscmauritius.org](mailto:communications@fscmauritius.org)  
Site web: [www.fscmauritius.org](http://www.fscmauritius.org)